

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.115

L'An deux Mille Treize, le 28 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 juin 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 juin 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, Mme MAIRE, Mme MONJOIN, M. PAVON, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. LABIA représenté par M. QUENTIN  
Mme LEFEBVRE représentée par Mme BARRAUD DUCHERON  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD  
M. MERLE représenté par M. DENIS  
M. REVOLAT représenté par Mme WILLMANN

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, Mme DESCHANP, M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 30

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DECLASSEMENT DE LA RUE DES ARTS ET DE LA RUE OLIVIER MESSIAEN

RAPPORTEUR : Mme BARRAUD DUCHERON

VOTE : UNANIMITE

Conformément aux dispositions des articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie routière, une enquête publique en vue du déclassement de la rue des Arts, cadastrée AP n°494 et n°380 et de la rue Olivier MESSIAEN, cadastrée AP n°493 et n°343, s'est déroulée du 4 mars 2013 au 15 mars 2013 inclus,

Le rapport et les conclusions de Madame Janine CHAMBAUDRY, commissaire-enquêteur, en date du 30 mars 2013, sont favorables au projet avec les recommandations suivantes :

- à la condition expresse que les demandes de parkings au-devant de la salle d'Arts Plastiques soient exaucées.
- à la condition expresse que les accès aux salles accueillant du public, soient aménagés et que la sécurité soit respectée.

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur le déclassement de la rue des Arts, cadastrée AP n°494 et n°380 et de la rue Olivier MESSIAEN, cadastrée AP n°493 et n°343, pour une surface totale de 8 382 m<sup>2</sup>, pour permettre la réalisation d'un programme immobilier.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu les articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°13.019 relative à la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public,
- Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 4 mars 2013 au 15 mars 2013 inclus en vue du déclassement de la rue des Arts et de la rue Olivier MESSIAEN,
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 30 mars 2013,
- Considérant que la rue des Arts, cadastrée AP n°494 et n°380 et la rue Olivier MESSIAEN, cadastrée AP n°493 et n°343, d'une surface de 8 382 m<sup>2</sup>, nécessitent d'être déclassées pour permettre la réalisation d'un programme immobilier,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de déclasser du domaine public communal le tronçon de la rue des Arts, cadastrée AP n°494 et n°380 et la rue Olivier MESSIAEN, cadastrée AP n°493 et n°343, pour une surface totale de 8 382 m<sup>2</sup>,
- de désigner Maître Stéphane LAPEGUE, notaire à Royan, pour publier l'acte aux Hypothèques,

- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de réalisation de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 juillet 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD